Bréhat murmure

La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité Edgar Morin

N° 7 NOVEMBRE 2018

NOTRE DOSSIER
Les 40 ans de l'EPHAD
pages 3 à 7

Un autre PLU est possible
pages 9 à 19

Le rôle des élus en question page 2

Les ordures ménagères, priorité au tri pages 20 à 24

Bréhat espoir page 26

Les vélos les plus beaux, une page se tourne page 27

Et nos rubriques permanentes
Cela se murmure
Murmure humour
Murmure d'autrefois
Nos associations ont du talent
Notre portrait
La photo qui murmure
Nos informations

Directeur de publication : Henri Simon ; Coordinatrice : Danouchka Prigent
Publié par l'association « Bréhat Murmure » ; Impression : Point Carré

Le rôle des élus en question

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Les élus ne « peuvent pas faire ce qu'ils veulent ».
Ils ont des comptes à rendre aux citoyens, leurs électeurs. C'est notre façon de voir la démocratie.

Notre réflexion sur le rôle des élus est partie d'un incident qui est survenu lors de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2018. Curieusement cet incident ne figure pas au procès-verbal de la séance. Mais des personnes étaient présentes dans le public et elles pourront témoigner de la véracité des propos que nous rapportons ci-dessous.
Le projet de gestion des ordures ménagères porté par la municipalité et notamment le choix de l'assistant à maitre d'ouvrage était à l'ordre du jour.
Danouchka Prigent était présente avec la procuration d'Henri Simon.
Elle a demandé au maire s'il comptait faire une réunion publique sur le sujet et surtout si une concertation avec les habitants serait menée. Un membre de la majorité s'est étonné de la question et a répondu sans détours : « Nous sommes les élus et nous faisons ce que nous voulons ».
Cette affirmation nous interpelle quant à la représentation, qu'ont les uns et les autres, du rôle et de la mission d'un élu.
A notre sens un élu ne peut pas faire ce qu'il veut. Il a certes été mandaté par la majorité des électeurs pour agir dans le sens du bien commun. Mais cette mandature qui lui accorde une légitimité à prendre certaines décisions ne doit pas pour autant lui faire oublier qu'il se doit avant tout d'être au service des habitants, de tous les habitants.
Nous nous efforçons de nous mettre à la disposition des bréhatins, à l'écoute des difficultés ou des questions auxquelles ils sont confrontés.
Nous relayons les problématiques en Mairie afin que le conseil municipal puisse traiter et statuer sur les moyens à mettre en œuvre - dans le respect de l'intérêt général- pour y répondre.
D'ailleurs cela est d'autant plus vrai pour un petit village comme le notre. La démocratie pourrait largement être inspirée de la démocratie participative. Beaucoup de questions pourraient êtres soumises à l'ensemble des habitants, sous forme de vraies réunions de concertation, pour essayer de trouver, ensemble, la meilleure solution.

Danouchka Prigent et Henri Simon

Mais il est vrai que notre majorité est loin de ce modèle, elle préfère le travail en secret.
C'est son choix, pas le notre.

Vous trouverez dans ce numéro un hommage à notre EPHAD qui a eu 40 ans.
Nous aborderons à nouveau les questions relatives au Plan local d'urbanisme (PLU). Bientôt l'enquête publique, il faudra être présent. Nous démontrons qu'un autre PLU est possible et nous soumettrons notre proposition au commissaire enquêteur. Pour ceux qui ne sont pas satisfait du projet municipal c'est le moment de s'exprimer.
Nous évoquerons aussi toute une série de mesures ou d'exemples pour nous permettre de réduire le poids de nos déchets.
Enfin vous trouverez, outres nos rubriques habituelles, d'autres articles dont une belle rencontre avec Mme Marie-José Chombart de Lauwe ; Un beau message d'espoir.

Le prochain numéro, le n°8, paraitra fin **février 2019**. En attendant bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.

La rencontre du 18 août 2018 sur la place du Bourg

Nous remercions toutes celles et ceux qui sont venus nous rencontrer échanger, boire un verre ou manger une crêpe autour du stand que nous avions installé sur la place du Bourg le 18 août dernier. Les échanges ont été intéressants, souvent passionnants. Ils galvanisent notre conviction que Bréhat Murmure est nécessaire à la vie démocratique de notre commune.
Vos contributions financières, grandes ou petites, permettront de financer les deux prochains numéros du journal.
Le moment a été heureux, aussi nous réitérerons l'expérience l'année prochaine pendant la même période.

NOTRE DOSSIER

Les 40 ans de L'EHPAD

Gaby Cojean Prigent

Avec ses 40 ans notre EPHAD est une belle histoire.
Une histoire de solidarité, d'émotion et d'amitié tant pour les personnes qui y sont hébergées que pour les agents qui y travaillent.
Nous leur rendons hommage par ce dossier qui leur est entièrement consacré.

Le 26 mai dernier nous vous avons invité aux 40 ans de la Maison de Retraite. Cette journée avait pour but de se remémorer l'histoire de la maison depuis Les Sœurs, jusqu'aux travaux et rattachement à l'Hôpital de PAIMPOL.
Nous remercions toutes les personnes qui se sont jointes à nous

Ce petit reportage va vous permettre de comprendre l'importance d'une structure telle que l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou la Maison de retraite, ou encore Le Foyer sur une île comme BREHAT.

Nul part, il n'est facile de vieillir, mais sur une île, isolée par la mer, cela pourrait paraître encore plus difficile.
Pourtant la solidarité y est bien présente et plus qu'ailleurs, même si l'aide à domicile devrait être plus accessible, un système D typiquement insulaire existe. Personne ne reste sans que l'on prenne de ses nouvelles, aucune personne âgée n'est délaissée.
L'Ehpad joue un rôle de maintien à domicile par la fabrication des repas portés chez les personnes qui en ont besoin et permet aussi un accueil sur l'île des personnes dépendantes.

Les 40 ans de L'EPHAD

Sa structure

L'Ehpad a pour vocation première d 'accueillir les personnes dépendantes qui ne peuvent rester à domicile. Mais pour des raisons de fonctionnement, nous ne pouvons « remplir » toutes les chambres avec des personnes ayant des attaches Bréhatines.

Actuellement sur 45 résidents : 14 ont un lien avec BREHAT et 31 viennent d'horizons différents.

Depuis toujours la structure a un partenariat avec le Centre Bon Sauveur de BEGARD. Un psychiatre intervient une fois par mois sur BREHAT afin d'améliorer l'accueil et la prise en soins des personnes. En effet, nous accueillons une population de résidents que l'on ne peut considérer comme des personnes âgées, et qui souffrent de troubles psychiatriques. Les particularités de notre structure permettent d'apaiser les angoisses et de proposer un environnement rassurant. Quelques familles du canton de Paimpol et de ses environs n'ont pas hésité à traverser la mer pour placer leurs proches, cela représente environ 1/4 des résidents accueillis. Toutes ces raisons différentes, d'attractivité de la maison, permettent de maintenir un taux de fréquentation correct pour la viabilité de la structure.

Notre Ehpad pourrait ne pas être en adéquation avec les attentes des personnes qui entrent en structure mais les inconvénients liés à l'insularité sont comblés par des avantages : la taille humaine de la maison, la cuisine faite sur place chaque jour « comme du fait à la maison », la proximité avec la vie de l'extérieur par le fait de pouvoir aller et venir sans dangers (pas de voitures, une population solidaire…).

Les activités dans la maison : une animatrice de sport adapté vient une matinée chaque semaine, les mercredis après-midi sont animés par un temps de lecture à voix haute proposé par des bénévoles de l'île, le vendredi est consacré au passage des visiteurs en milieu hospitalier, et au quotidien le jardin nécessite une attention particulière qui permet à certains résidents de ne pas rester inactifs.
Nous sommes toujours attentifs aux personnes souhaitant donner de leur temps pour les autres.

Son intérêt économique et social n'est plus à démontrer.
Cette structure permet de maintenir tout au long de l'année une activité sociale sur l'île. En effet, en hiver parfois certains dimanches, c'est à l'Ehpad qu'il y a le plus d'animations, par un petit bal, un loto ou un jeu de réflexion collective autour d'un café. Dès que cela est possible, l'école est invitée aux animations, car l'échange inter générationnel est important et la venue d'artistes sur l'île (magiciens, musiciens, humoristes ….) doit bénéficier à tous. Les temps forts de l'année sont marqués par le loto d'Halloween, la fête de Noël, la Chasse aux œufs à Pâques.
Les enfants de l'école sont toujours invités à ces manifestations.

De plus, c'est Kreiz Ar Mor qui est en charge de la réalisation des repas de la cantine.

Petit air d'accordéon lors d'un goûter d'anniversaire :

loto d'Halloween

Les 40 ans de L'EPHAD

Au sein de la structure il existe un appartement des familles qui permet aux proches des résidents de passer plusieurs jours avec eux (Nuitée à 31€).

Cela évite les inconvénients liés à l'insularité, par exemple les horaires de vedettes et le prix de la traversée qu'il faudrait assumer chaque jour.

Certaines familles ont ainsi invité leur parent à dîner dans cet appartement ce qui a leur a permis de passer un moment plus intime ensemble.

Son histoire

Corinne Labusquière, infirmière

Il faut faire un petit rappel de l'histoire de la maison pour mieux s'en imprégner :

A l'origine de l'offre d'accueil des personnes âgées dépendantes de l'ILE DE BREHAT, nous retrouvons la Maison d'Accueil gérée par La Congrégation des Filles du Saint-Esprit, d'une capacité de 10 lits.
En 1976, contrainte à des travaux de grande envergure en matière de sécurité, la Congrégation décide de cesser son activité et sollicite la mairie pour assurer sa succession.
Après étude, il est décidé de faire construire un foyer logement pour personnes âgées d'une capacité de 50 lits, par l'office départemental HLM.
Celui-ci ouvre ses portes le 9 janvier 1978. Il héberge 42 personnes en 1980, puis 45 en 1984, et l'établissement compte 50 personnes en 1986 avec l'ouverture dès 1984 de 20 lits de cure médicale et de 20 lits de soins courants et la création d'une vacation psychiatrique mensuelle.

En 1988, le poids de la dépendance est tel que la transformation juridique en Maison de Retraite Publique Autonome (MRPA) est actée le 1er janvier 1990 (statut de la fonction publique hospitalière pour le personnel, renforcement médical, conventionnement aide sociale).

En octobre 1999, l'établissement dépose une demande de dérogation « moins de 80 lits » pour bénéficier de la réforme de la tarification « hébergement - dépendance - soins » dans le cadre d'une convention tripartite (état- conseil général - établissement). Le 12 juin 2001, l'établissement prend le statut d'Ehpad, établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, et devient ainsi le 1er Ehpad de la région Bretagne.

En 2005, l'établissement se trouve dans l'obligation d'engager un processus de modernisation, sous peine de disparaître. Il s'agit d'un réel enjeu d'aménagement du territoire car l'Ehpad, avec ses plus de 28 postes en équivalent temps plein, est le 1er employeur de l'île. Les Bréhatins souhaitent massivement pouvoir compter sur cette infrastructure d'accueil si leur maintien à domicile devient impossible, et l'activité médicale sur l'île est fortement liée à l'établissement.
Après étude de plusieurs options pour permettre le financement de ces travaux, le rattachement au Centre Hospitalier de PAIMPOL est acté le 1er janvier 2009, et l'Ehpad « Kreiz ar Mor » (« au milieu de la mer ») devient un service du pôle gériatrique du CH PAIMPOL.
A ce jour, après la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation intégrale de l'existant, l'établissement accueille 47 résidents. Sa situation géographique atypique, son histoire très implantée dans la vie de l'île, sa petite taille et son organisation (cuisine familiale, personnel sédentaire acquis à l'insularité) permettent d'assurer une ambiance familiale au plus près des besoins résidents.

Les 40 ans de L'EPHAD

Son personnel

Un exemple : La mutation d'une aide-soignante de Paris vers BREHAT. Un changement net de décor plutôt réussi pour cette femme qui, les premiers mois, aimait prendre son temps de pause sur la plage du Guerzido.

Témoignage de Brigitte

« Je suis aide-soignante, j'ai 55 ans, je suis originaire de la Guadeloupe. Je suis arrivée en Bretagne en avril 2011 pour rapprochement familial.
Au départ il n'était pas question pour moi de vivre en province, trop habituée à la vie parisienne. Ceci-dit je lui rendais régulièrement visite et je me suis rendue-compte d'une certaine qualité de vie. J'ai donc pris la décision de m'installer en Bretagne même si le fait de quitter ma famille de Paris était difficile à vivre. J'ai donc postulé dans les hôpitaux, maisons de retraite, EHPAD...en vue d'obtenir une mutation. C'est l'hôpital de Paimpol qui m'a offert cette opportunité, un poste sur l'île de Bréhat, le rêve. Aller en bateau au travail ce n'est pas donné à tout le monde et c'est beaucoup plus agréable qu'en métro. Je mesure régulièrement la chance que j'ai. Bien-sûr il faut dormir sur place mais le logement de fonction est bien agréable. Nous passons nos soirées à refaire le monde. Il arrive que nous soyons invités chez nos collègues Bréhatines et leurs soirées sont toujours très festives. De plus nous pouvons profiter de la plage, du merveilleux paysage que nous propose l'île et, cerise sur le gâteau, depuis 2 ans ma mère et mes sœurs louent une maison sur l'île dont elles sont tombées amoureuses. Elles adorent le calme et la beauté de l'île au mois de juin. L'Ehpad de Bréhat est une petite structure avec une ambiance assez familiale et je suis très attachée à nos résidents. »

L'association les Amis de Kreiz Ar Mor

Cette association, créée en 2003, a pour but de financer tout ce qui peut améliorer la vie des résidents au sein de l'Ehpad.

Par l'organisation de spectacles, sorties, achat de matériel, mobilier, décoration. Les membres du personnel sont très souvent les acteurs bénévoles de cette association. Le flipper est un exemple des achats de l'Association sur une idée des résidents. Ce flipper est accessible à tout le monde et permet aussi un lien entre les visiteurs et les résidents. Bien-sûr, il est démonétisé. D'autres exemples ci-dessous. Les principaux revenus de cette association sont les bénéfices de la Kermesse Portes Ouvertes du mois d'août, la vente de muguet sur la place du bourg le 1er mai et aussi les dons avec un remerciement tout particulier à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Religieux Bréhatin.

Le Flipper

Sortie à la fête foraine

Décoration de table

Les 40 ans de L'EPHAD

Portraits de résidents

Un exemple du lien entre BREHAT et l'Ehpad : le portrait de Mme Paule PARIS née en mars 1917 et Mr Robert PARIS 1923-2012,un couple bien connu du bourg de l'île.
En 1976, Paule et Robert sont venus à BREHAT, qu'ils ne connaissaient pas. C'est une collaboratrice de Robert qui leur avait recommandé l'île. Immédiatement amoureux de BREHAT, ils ont acheté rapidement la maison de Kerano en vue de s'y installer pour leur retraite. En 1985, ils quittent définitivement la région parisienne et demeurent toute l'année à BREHAT, Mr PARIS a alors 62 ans et Mme PARIS, 68 ans. En 2012, Mr PARIS entre à l'Ehpad pour des raisons de santé. Il y a trouvé une nouvelle maison et s'y plaît au point de la considérer comme « Sa Maison », selon ses propres mots.
Il y décède à l'âge de 89 ans, après avoir passé une belle retraite de 27 ans. Mme PARIS est restée à domicile avec l'aide de son voisinage et a profité de sa maison jusqu'en juin 2018, puis rejoint elle aussi l'Ehpad. Aujourd'hui Mme PARIS paraît presque rajeunit, redécouvre les plaisirs de sortir au jardin, rencontre les autres résidents, participe aux activités de gymnastique adaptée et goûte à tous les plats, elle qui avait perdu l'appétit.
Bel exemple d'une entrée réussie en Ehpad !

Il existe aussi des résidents pour qui l'Ehpad, que beaucoup de Bréhatins appellent encore « le Foyer », est en réalité leur Maison .
Par exemple, Simone qui est là depuis l'ouverture en 1978.
Elle a été accueillie toute jeune par les Sœurs et vit depuis plus de 40 ans dans cette maison. Elle y a vécu tous les changements. Elle est vite devenue une figure emblématique de l'île. Au sein de l'Ehpad, elle occupe une place particulière du fait de son ancienneté et de son investissement dans la maison.
Du temps des Sœurs, elle faisait quasiment partie du personnel et aidait à la réalisation des tâches quotidiennes.
Elle a cultivé un jardin fleuri et potager jusqu'aux travaux de réadaptation des locaux.

Nos associations ont du talent

Nous n'évoquons que certaines activités mais nous n'oublions pas le comité des fêtes, l'amicale laïque, Fert'île, la Société de chasse et tant d'autres….

L'art dans l'île

Une belle exposition du 02 au 09 août 2018 à la salle des fêtes

La Kidèch'

Un musée éphémère le week-end du patrimoine (15 et 16 septembre), une belle réussite. Cette expérience nous amènera à poursuivre notre réflexion sur la création d'un vrai musée bréhatin dans le prochain numéro de Bréhat Murmure n°8 qui paraitra en février 2019

La Boule Bretonne Bréhatine

Le traditionnel concours de début septembre avec pour vainqueurs : Alain Conan et Kevin Prigent

Un autre PLU est possible
L'enquête publique, prenons la parole

Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

L'enquête publique commence dans quelques semaines, c'est le moment de vous exprimer.
Un mode d'emploi vous est proposé.
Nous vous soumettons un autre PLU qui est, à notre sens, plus conforme à l'avenir.

Dans le numéro 5 de Bréhat Murmure nous avons analysé le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU) qui exprime la politique proposée par la municipalité pour les 15/20 prochaines années. (Voir notre analyse dans le numéro 5).
Le numéro 6 a été consacré à l'analyse d'une partie du règlement du PLU et du plan de zonage. (voir le numéro 6)
Nous l'avons dit et nous le redisons, e PADD et le PLU ne sont pas à la hauteur des enjeux qui vont déterminer l'avenir de notre île.

Dans le présent numéro nous proposerons des modifications du PLU municipal pour le rendre plus apte à préparer et accompagner l'avenir de notre commune. **Nous allons démontrer qu'un autre PLU est possible.**
Car si la procédure de concertation s'est terminée par délibération du 21 juillet 2018, le processus d'élaboration se poursuit.
En effet le vocable « arrêter » signifie simplement que la phase, dite de concertation, est terminée. D'ailleurs lors de ce conseil nous avons fait part de notre mécontentement à l'égard d'une concertation qui a été une concertation de façade et non une véritable réflexion collective avec les habitants.
En effet le projet arrêté est de toute évidence le projet de la seule municipalité et non, comme il devrait l'être, un projet collectif porté par une majorité d'habitants. La municipalité n'a absolument pas tenu compte des nombreuses remarques qui ont été faites. C'est à notre sens regrettable car ce PLU n'est, de ce fait, pas un véritable acte collectif. La loi prévoit que le PLU soit soumis à l'enquête publique. C'est le moment pendant le quel toute personne peut faire valoir ses arguments. L'enquête publique devrait débuter dans quelques semaines. La mairie vous informera des horaires pour rencontrer le commissaire enquêteur. Elle durera 30 jours. Dans la page suivante nous vous donnons le mode d'emploi de cette enquête publique.

Exprimez-vous !!!

Le commissaire enquêteur recevra toute personne qui souhaitera être entendu.
En ce qui nous concerne nous ferons cette démarche et nous rencontrerons le commissaire pour mettre en avant les modifications qui nous paraissent essentielles pour que notre PLU soit à la hauteur des enjeux de l'avenir de notre commune.
Quelles sont ces modifications ?
Nous avons adopté une approche pragmatique. **Quatre idées forces** nous ont guidés.

La **première idée** est de s'assurer que le PLU reflète le plus fidèlement possible la réalité urbanistique de l'île. Dans cette optique nous avons retravaillé les zones urbaines.

La **deuxième idée** est d'intégrer dans le PLU la nécessité de créer des logements destinés à des résidents permanents en donnant la préférence à des familles. Depuis 2010 l'INSEE note une diminution importante de la population permanente de l'île, de 414 habitants en 2010 à 378 en 2015 (source : dossier complet de la commune d'île de Bréhat paru le 26 juin 2018). Cette tendance continue aujourd'hui et il est impératif de l'inverser. Or la construction de logements (ou la réhabilitation de logements existants) pour les résidents permanents est une des conditions pour que cette inversion se réalise. Nous avons essayé d'identifier des zones à construire.

La **troisième idée** est de favoriser l'économie de l'île qui ne soit pas forcément et uniquement saisonnière. En cela nous avons revu les zonages économiques et celles consacrées à l'agriculture pour sortir l'île nord de la cristallisation prévue par le PLU municipal.

La **quatrième idée** est de conserver à Bréhat son patrimoine immobilier de grande valeur. Même si nous proposons de permettre quelques constructions nouvelles et plus d'agrandissements ou de rénovation de maisons existantes, celles-ci seront sérieusement encadrées par des règlements adaptés. **Il n'est en aucun cas question de permettre une urbanisation galopante ou incontrôlée.**

Dans les pages qui vont suivre vous trouverez un mode d'emploi pour l'enquête publique et nos propositions pour l'île sud et l'île nord.

L'enquête publique
Mode d'emploi

A quoi sert l'enquête publique ?

L'enquête publique sert à informer la population et à recueillir son opinion et ses suggestions sur le projet de PLU avant son adoption définitive par le conseil municipal.
C'est une obligation prévue par l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme C'est un moment fort du processus de décision. C'est pendant cette période qu'il faut faire valoir vos arguments. On peut faire une démarche individuelle ou collective. Cette dernière aura toujours plus de poids.
Il est essentiel d'apporter des arguments de droit et de fait. C'est donc une période qu'il faut préparer avec soin pour ne rien oublier

Le déroulement de l'enquête publique

C'est le commissaire enquêteur qui anime l'enquête. Il sera nommé par ordonnance par le président du tribunal administratif de Rennes.
Indépendant et impartial, le commissaire enquêteur va recueillir les observations du citoyen en recevant le public lors des permanences qui se dérouleront en Mairie:
La municipalité vous informera par affichage des modalités pratiques pour rencontrer le commissaire enquêteur. Celui-ci a des pouvoirs importants. Ainsi il peut mener son enquête, approfondir les sujets, organiser une visite des lieux ou obtenir des réponses ou documents émanant de l'administration.
Il dispose du projet de PLU qui est constitué du règlement, des documents graphiques, plans, documents écrits explicatifs…
Il utilise un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public. Toute personne peut présenter ses observations, faire des suggestions des contre-propositions. Les observations peuvent être faites oralement ou par écrits.
Après la période d'enquête, le commissaire enquêteur doit, à partir de toutes les observations, rendre un avis personnel et motivé en répondant à toutes les observations faites par le public.
Il rend un avis favorable, un avis favorable avec réserve ou un avis défavorable.

Que se passe-t-il après l'enquête publique ?

L'article L 153-21 du code de l'urbanisme prévoit que : *« A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvé par : […] 2° Le conseil municipal…. ».*
Le Maire peut tenir compte du rapport d'enquête afin de modifier le projet de PLU avant qu'il ne soit définitivement adopté.
L'avis du commissaire enquêteur n'est qu'un avis simple. Il n'oblige en rien le maire. Mais c'est de l'intérêt de la Commune d'étudier les recommandations du Commissaire enquêteur et de modifier le projet de PLU en conséquence surtout s'il est défavorable. En effet cet avis aura, quelque soit l'obligation juridique du maire, un impact contentieux certain. La plus part des maires font en sorte de revoir leur copie avant l'adoption définitive par le conseil municipal pour tenir compte des remarques du commissaire.

Vous avez le mode d'emploi : Exprimez-vous !

Les zonages dans le projet municipal

Les zones urbaines

- Uh : le tissu urbain du bourg et de Port Clos
- Uc : les cimetières
- Uep : la station d'épuration
- UeL : les équipements sportifs et de loisir
- 1AUh : secteur destiné à de l'habitat
- 1AUe : secteurs destinés aux activités économiques

Les prescriptions édictées par le PLU

- terrains et espaces non bâtis à protéger en raison de leur valeur patrimoniale et paysagère (L151-19)
- espaces boisés classés (L113-1)
- espaces boisés protégés (L151-23)
- emplacement réservé
- secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- zone humide (à titre indicatif)
- éléments de continuité écologique (L151-23)
- Linéaires commerciaux à protéger
- Bande des 100m au titre de la loi littoral (à titre indicatif)

Les zones agricoles et naturelles

- A : zone agricole
- Aa : activité aquacole
- Aer : terrains agricoles situés sur des espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Ner : espaces remarquables au titre de la loi littoral
- N : zone naturelle
- Np : zone d'aménagement portuaire
- Ne : activités économiques présentes en zone naturelle
- Nd : zone de la déchetterie
- Nc : nouveau cimetière
- Nmer : espaces remarquables maritimes au titre de la loi littoral
- Nm : zone de mouillage

- bâtiment d'interêt architectural (à titre indicatif)
- maison ancienne (à titre indicatif)

Les zonages modifiés ou ajoutés dans notre projet.

La nouvelle zone de la presse à OM

Les zones urbanisées ajoutées

Les zones agricoles ajoutées dans le nord

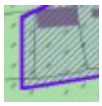
Les zones économiques ajoutées

Les nouvelles zones à urbaniser

La zone d'extension du cimetière

Les quatre cartes que vous trouverez ci après peuvent être téléchargées à partir de notre site : www.brehatmurmure.bzh

Le zonage de l'île Sud

Les propositions de la municipalité

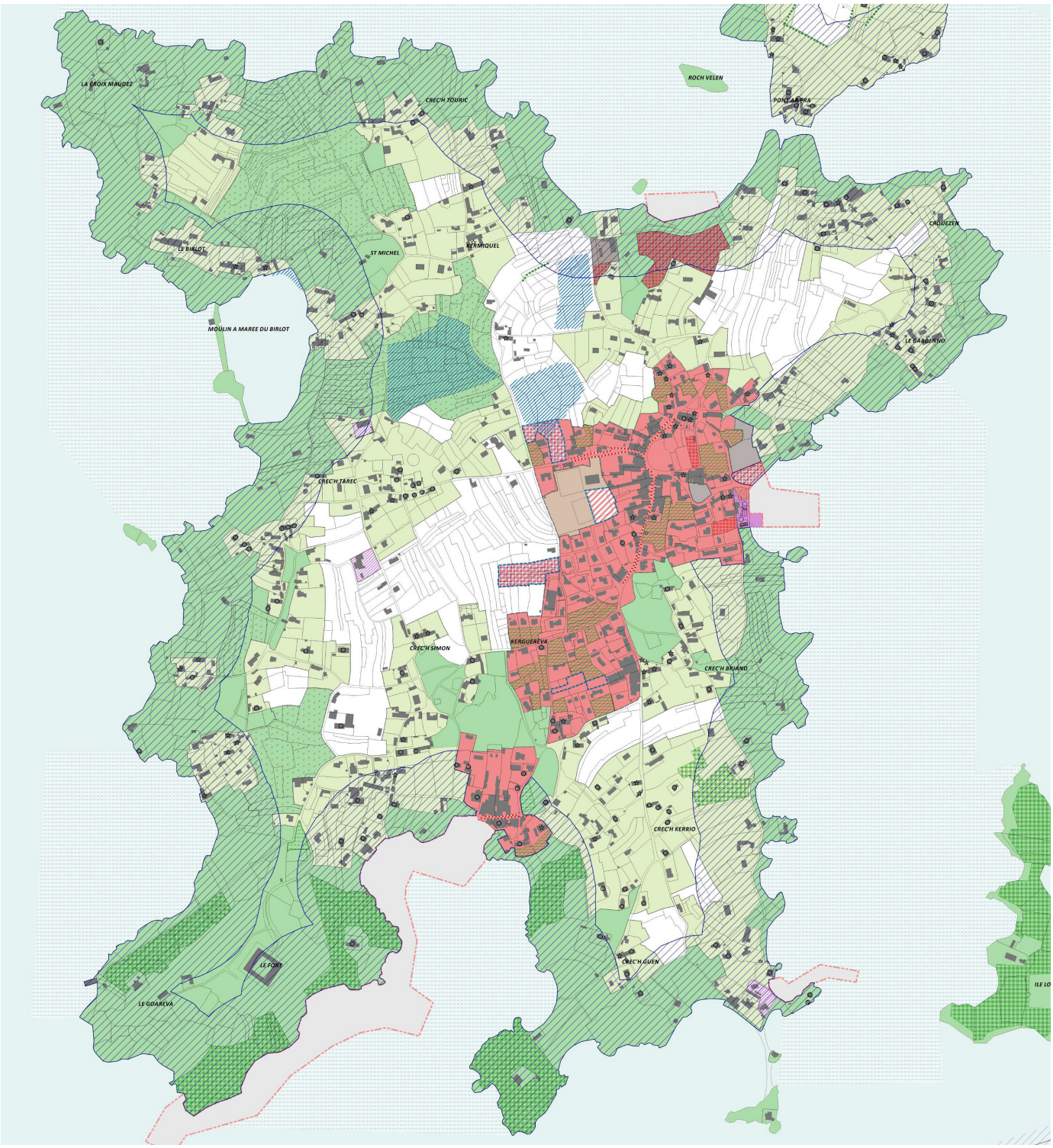

Le PLU, par définition, doit relater la réalité urbanistique d'un territoire, c'est-à-dire exprimer la réalité du terrain et proposer des évolutions pour le futur. La municipalité a fait le choix de restreindre au maximum la zone urbanisée, c'est-à-dire la zone Uh. Cette approche ne reflète absolument pas la réalité de notre île, surtout de l'île sud.

Dans la même veine elle a pris le parti de ne retracer que quelques implantations économiques existantes alors qu'elles sont bien plus nombreuses que ce que l'on trouve sur le plan graphique du PLU.

De même pour l'avenir elle détermine deux zones artisanales alors que les activités économiques artisanales sont réparties sur toute l'île et qu'il n'existe, à notre connaissance aucune demande pour ce genre de zone.

Enfin concernant le logement, pas

Le zonage de l'île Sud

Nos propositions

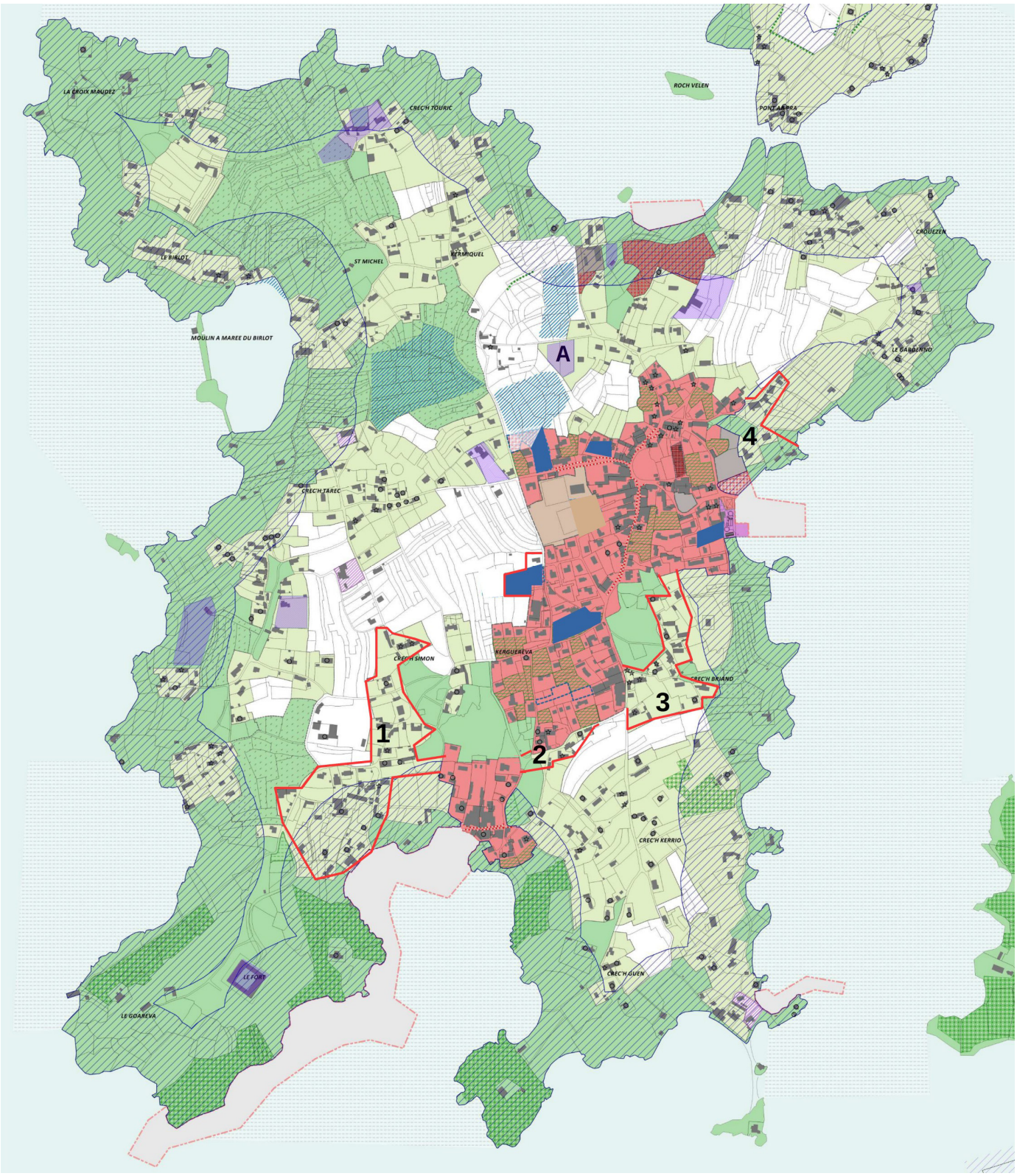

grand-chose n'est prévu. Or la création rapide de logement pour recevoir des personnes désirants s'installer ou se maintenir à l'année sur l'île est une nécessité absolue.
Ces trois points nous paraissent les plus problématique.
Aussi nos propositions de modifications pour l'île sud s'appuient sur plusieurs principes.
Tout d'abord il nous parait essentiel que le PLU retrace la réalité du terrain, en matière de zone urbanisée mais aussi dans le domaine économique. Ensuite le PLU doit prévoir des possibilités d'évolutions et de développements économiques les plus souples possibles.

Le zonage de l'île Sud

Enfin il s'agit de prévoir des zones à urbaniser qui permettent la création de logement pour des résidents permanents ne pouvant prétendre aux programmes sociaux. réservés à des résidents principaux.
Dans cette optique **nous proposons 4 modifications :**

Première modification (*entre les traits rouges*), consiste à étendre la zone Uh, zone urbanisée afin qu'elle soit plus conforme à l'organisation de l'urbanisme de l'île sud. Nous avons identifié 4 zones différentes qui se rattachent assez naturellement à la zone déjà identifiée par la municipalité.
Le **point 1** concerne la zone du port clos et qui s'étend jusqu'au Crech Simon. Elle est constituée d'une densité d'habitation qu'il est facile de constater sur le terrain. Une partie se trouve dans la zone littorale des 100 mètres. Mais cela ne posera aucun problème vu le nombre d'habitations, la continuité qui existe avec ce qui a déjà été défini par la municipalité.
Le **point 2** étend la zone urbanisée à quelques maisons qui ne sont séparées avec celle-ci que par un chemin qui ne constitue pas une séparation au sens du code de l'urbanisme.
Le **point 3** est également une zone fortement urbanisée qui est dans la continuité du bourg.
Enfin le **point 4** étend la zone urbanisée à des maisons qui ne sont pas séparées de façon évidente avec le bourg alors même qu'elles se situent en zone littorale.
Agrandir la zone urbanisée permettra aussi d'envisager des constructions de logements.
Dans cette optique cependant il faudra modifier le règlement du PLU pour cette zone Uh. En effet à l'heure actuelle elle permet la construction de logements mais sans préciser si ces habitations peuvent être utilisées pour des résidences principales ou des résidences secondaires. Il faut que le règlement incite à la construction destinées à la résidence principale peuvent être

Le terrain de foot, zone commune, zone de fête

construite. A l'heure actuelle, plus de 80% des habitations sont des résidences secondaires et cette proportion est en progression au détriment des résidences principale. Il faut enrayer cette tendance. Le PLU est un des outils possible et répond par ce biais à un des problèmes les plus aigué de notre île.

La **deuxième modification (*zone hachurée mauve*)** concerne l'identification des zones économiques se trouvant en dehors des zones urbanisées.
C'est le règlement « Ne » qui définit les constructions possibles dans ces zones. Sont possibles, entre autres, l'extension des bâtiments à usage économique existants à la date d'approbation du PLU. La réglementation de cette zone donne une certaine latitude aux entreprises qui sont actuellement en fonctionnement sur le territoire de notre île. Il est donc important que toutes les activités soient identifiées.
Or la municipalité n'en définit que trois ce qui est totalement en contradiction avec ce qu'il existe actuellement sur notre île.
En effet nous avons identifié 13 zones soit quatre fois plus. Certaines se situent dans la zone littorale, ce qui complique l'éventualité d'une extension. Mais il nous paraissait important de les identifier.
Deux points méritent d'être évoqués plus précisément.

La zone de la citadelle. Il est vrai que la société des Verreries de Bréhat ne fait que louer les bâtiments, qui appartiennent à la mairie, pour son activité. Il n'est pas envisageable d'étendre ces bâtiments. Pour autant il nous paraissait important d'identifier la citadelle comme une zone d'activité économique.

Le deuxième point qui mérite notre attention est la zone économique identifiée sur le plan par un **A**. Cette zone appartient à un particulier qui a obtenu, alors qu'il était chef d'entreprise, un permis de construire pour édifier un atelier et un appartement. Cette construction est, pour l'instant, à l'arrêt. Mais ce particulier est prêt, éventuellement avec l'aide de la mairie, à achever sa construction qui pourrait être partagée en plusieurs ateliers (trois ateliers seraient possibles) pour recevoir des artisans.
Un tel projet, qui est déjà en phase de réalisation, remplacerait avantageusement les zones artisanales identifiées par la municipalité. Une convention entre la mairie et ce particulier pourrait être signée pour faire aboutir ce projet rapidement.

Le zonage de l'île Sud

La **troisième modification** ***(zone en bleu foncé)*** concerne l'identification des zones à urbaniser et la suppression des deux futures zones artisanales.
Pourquoi supprimer les zones artisanales ?

Nous pensons que le PLU doit refléter les priorités politiques de la municipalité. Or une des priorités absolues doit être de renverser la tendance que nous avons déjà évoqué c'est-à-dire la diminution moyenne annuelle de 1,8% de la population permanente de l'île (de 2010 à 2015 source : dossier complet de la commune d'île de Bréhat paru le 26 juin 2018).
Cette diminution est, notamment due, à l'absence de logements (en dehors des programmes sociaux) pour les résidents permanents. Or il ne sert à rien de prévoir des zones artisanales si les artisans intéressés doivent retourner sur le continent pour se loger.
Un impératif majeur est donc de trouver des logements pour les résidents permanents souhaitant s'installer ou souhaitant y rester. Ils sont nombreux à abandonner l'idée de rester sur l'île faute de logement.
La municipalité dans cette optique n'a prévue qu'une seule zone à urbaniser. Elle se situe à coté de la salle des fêtes.
C'est un mauvais choix pour deux raisons.
La première raison est liée à l'utilisation actuelle de ce site. Nous estimons que la salle des fêtes, les terrains de tennis, le petit terrain de sport, le terrain de foot et l'espace en herbe entre ce terrain et la route constitue un ensemble cohérent qu'il faut préserver. C'est un lieu communautaire qui réunit les bréhatins lors de fêtes diverses. C'est un lieu de rencontre.
Ainsi par exemple il aurait été impossible d'organiser correctement le festival des insulaires si la zone prévue par la municipalité avait été construite.

L'ancien patronage, un futur lieu de logement ?

La deuxième raison est liée à la première. Ce site n'apporte aucune tranquillité aux futurs habitants. A notre sens placé à cet endroit une zone à urbaniser pose plus de problème qu'elle n'en résout.
Nous avons donc fait le choix de supprimer cette zone du PLU.

En revanche nous ajoutons 5 sites à urbaniser en urgence. Il s'agit tout d'abord des deux ex zones artisanales qui deviendraient des zones à urbaniser en revoyant un peu leur dimension. Celle de l'Alégoat serait réduite pour ne pas empiéter sur la zone humide.
Nous rajoutons le site se trouvant en face de la mairie classée actuellement en « terrain et espaces non bâtis à protéger en raison de leur valeur patrimoniale et paysagère ». C'est un assez curieux classement pour un terrain qui n'a pas de valeur particulière. Il est parfaitement adapté à une urbanisation rapide.
Nous ajoutons le terrain réservé par la commune à coté du chemin vert.
Enfin il nous parait indispensable de trouver une nouvelle fonction à l'ancien patronage qui doit être restructuré pour en faire des logements pour résidents principaux.
Avec ces 5 zones à urbanisées, il serait étonnant que le « collectif pour un habitat partagé » ne trouve pas un lieu pour s'établir.
Le règlement de ces zones devrait être revu.
Par exemple il y a lieu de reprendre les dispositions relatives aux zones artisanales en précisant qu'il ne s'agit d'autoriser que des activités économiques en cohérence avec la tranquillité publique.

En fait il s'agit d'instaurer des zones mixtes pouvant contenir soit des logements soit des activités économiques. Ainsi, on peut envisager la création d'un atelier d'artisan doublé d'un logement.

La quatrième et dernière modification (*rouge foncé rayé à coté de l'église*) concerne l'extension du cimetière. Cette extension est aujourd'hui indispensable. La municipalité a prévu de faire celle-ci en créant un cimetière à coté de la chapelle Kéranroux.

Ce choix n'est pas convaincant. Le cimetière doit être étendu à proximité de l'église pour garder une certaine cohérence. Un terrain existe qui aujourd'hui n'a aucune utilité c'est le jardin du presbytère. Nous proposons tout simplement d'installer l'extension du cimetière sur ce site.

Le zonage de l'île Nord

Les propositions de la municipalité

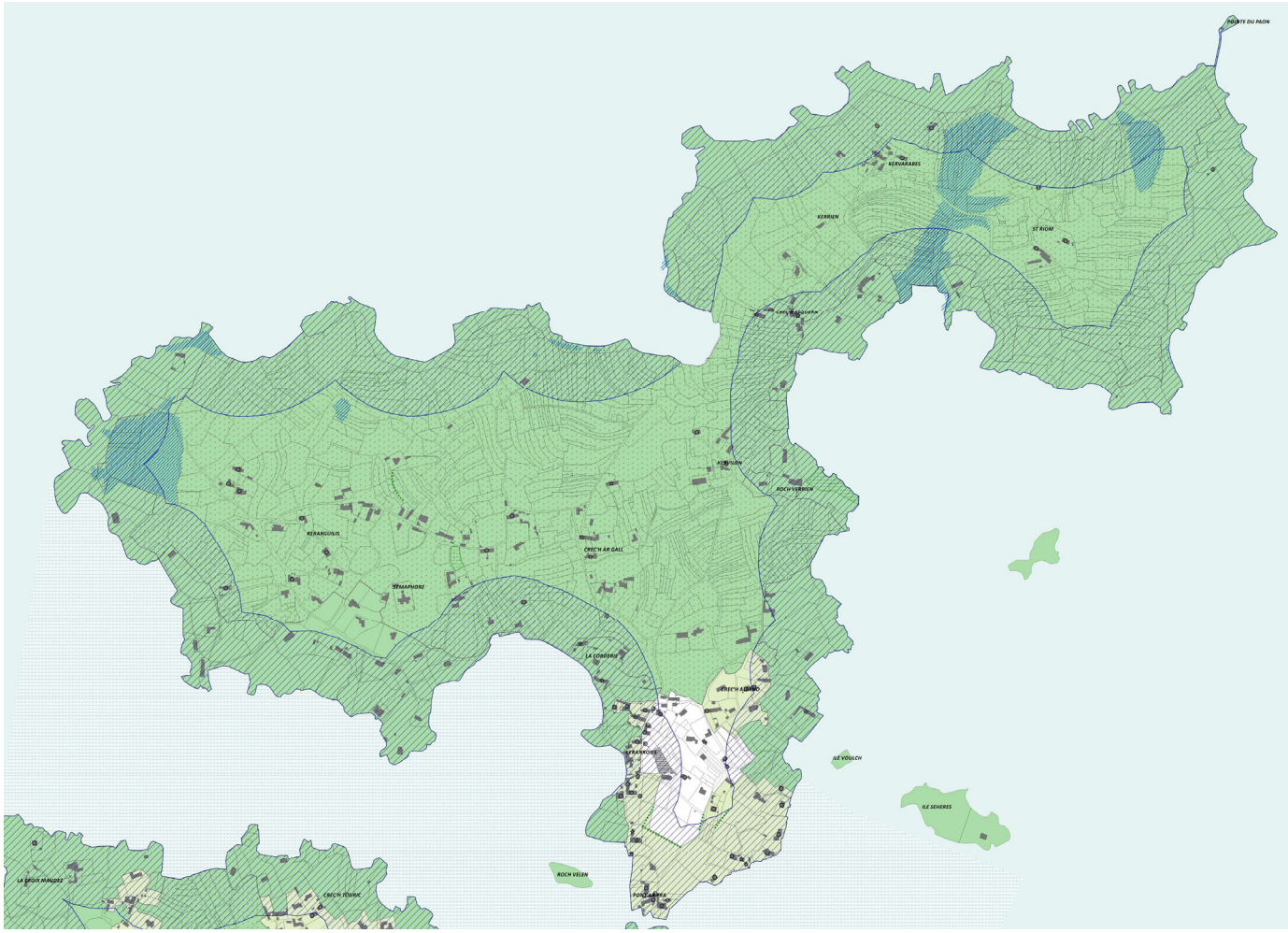

Comme nous l'avions constaté dans le numéro 6 de Bréhat Murmure, pratiquement toute l'île nord est classée en espace naturel remarquable. (vert foncé). Ne reste que quelques zones en espace naturel (vert claire) et zone agricole (blanc). Se rajoute un espace dédié au futur nouveau cimetière qui devrait voir le jour à coté de la chapelle Keranroux.

Nous avons expliqué que ce zonage n'était absolument pas pertinent et probablement illégal sur certains aspects.

En effet les dispositions des articles L. 121-3 et R 121-4 du code de l'urbanisme définissent de façon générale les espaces remarquables. Mais c'est la jurisprudence qui en en précise le contenu en examinant les situations réelles. Le classement d'un site dans d'autres catégories comme les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques (ZNIEFF) ou les zones natura 2000 présument qu'il est remarquable. Mais cette présomption peut être réfutée. Dès 1998 le Conseil d'Etat a considéré que la qualification d'espaces remarquables ne devait s'appliquer qu'aux espaces naturels les plus remarquables, <u>les zones urbanisées ou altérées par l'activité humaine ne pouvaient être qualifiées d'espaces remarquables.</u> Cette jurisprudence a été confirmée très récemment par un arrêt du Conseil d'Etat de mai 2018. (*voir Conseil d'Etat 408068 30 mai 2018*).

Cet arrêt mérite que l'on s'y attarde un peu.

Le contentieux qu'il tranche est relative à un PLU, celui de la ville de Sète. Il avait classé une zone en site non remarquable. Un particulier a contesté cela devant le tribunal administratif, puis la Cour administrative d'appel de Marseille.

La Cour a annulé le classement du PLU de Sète en estimant que la zone en question était remarquable. Mais le Conseil d'Etat a donné raison à la commune. Les conclusions du rapporteur public, magistrat qui propose une solution au Conseil d'Etat, sont éclairantes.

Il estime que *« la cour pouvait et même devait prendre en compte la consistance du boisement à savoir qu'il était en l'espèce vierge de construction et sa proximité avec le bois des Pierres Blanches, lui-même protégé, n'est pas indifférente [..]. Elle ne pouvait pour autant s'abstenir de rechercher si la qualification de site remarquable, qui ne peut être déduit de la seule proximité avec un site protégé, était justifiée en considération de ses qualités propres alors, au demeurant, que le seul élément relevé est précisément l'absence d'intérêt*

Le zonage de l'île Nord

Nos propositions

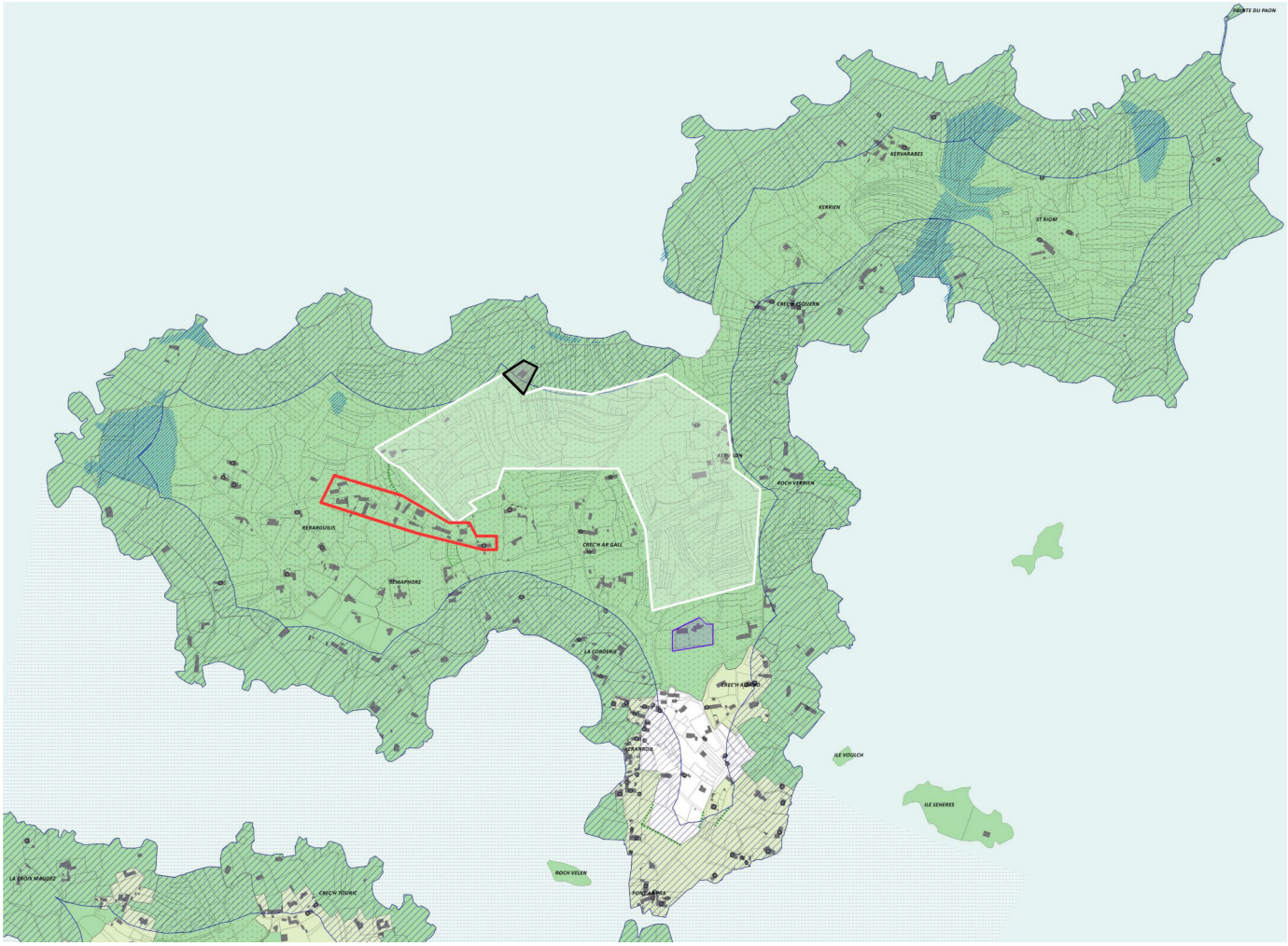

particulier des essences présentes et qu'en défense devant elle, la commune avait avancé de nombreux éléments justifiant de l'absence d'intérêt d'une zone en partie dégradée compte tenu notamment de son anthropisation ».
Pour faire plus simple **il faut s'intéresser à la qualité propre de chaque zone**.

Or dans l'île nord de nombreux espaces sont urbanisés ou altérés par l'activité humaine.

En tenant compte de ces éléments et de la nécessité de permettre le maintien, voire le développement, de l'agriculture ilienne ainsi que la nécessité de trouver des terrains propices à recevoir des constructions pour assurer le logement de nouveaux habitants, nous avons modifié le projet de PLU de la municipalité.

Nous proposons **cinq modifications:**

La première modification, *(carré gris)*, consiste à créer une zone spécifique au site de la presse à ordure ménagère. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement dont le fonctionnement a largement pollué les alentours. Ce site ne peut être considéré comme remarquable. Même si on admet l'abandon de cette presse, le site pourrait être utilisé pour une autre activité comme, par exemple, le traitement des déchets verts. Il faudrait donc créer un règlement spécifique pour cette nouvelle zone dans le PLU. Il pourrait préciser les installations possibles à cet endroit avec les contraintes liées à l'environnement.

La seconde modification (hachures mauves) consiste à ajouter une zone correspondant à une activité économique qui a curieusement été omise par la municipalité. Il s'agit de l'entreprise Daigre. D'autres activités économiques pourraient être identifiées mais il s'agit d'activité à dominante agricole ou horticole. Pour plus de détails sur ce point voire les développements concernant l'île sud pour les zones économiques hors bourg. Il s'agit de la même logique.

La **troisième modification (encadré en rouge)** concerne le rajout d'un espace urbanisé. Nous pensons que, comme pour l'île sud, certaines zones méritent de bénéficier de cette qualification. D'autant que la zone proposée ne se trouve pas dans la zone problématique des 100 mètres du littoral. D'autres espaces urbanisés pourraient être identifiés et serait à discuter. En tout état de cause étant construite cette zone ne peut, de toute façon, être classée remarquable.

Le zonage de l'île Nord

La **quatrième modification** concerne la suppression du projet d'installation d'un cimetière sur le site à coté de la chapelle Kéranroux.
Nous pensons que prévoir une extension du cimetière communal à coté de la chapelle Keranroux est une mauvaise idée. Il existe d'autres terrains disponibles. (voir nos propositions pour l'île sud).
Ensuite, lors de la rédaction du présent article la loi ELAN n'était pas encore adoptée. Or cette loi pourrait apporter des assouplissements à la loi littoral qui rendrait possible l'installation sur ce terrain de constructions dédiés à des logements pour des résidences principales.
De ce fait tout peut être discuté sur ce point.
Enfin, si la loi ELAN ne va pas dans le sens que nous venons d'indiquer, ce terrain serait bien plus utile en agriculture et plus précisément en horticulture.
Ce terrain, appartenant à la mairie, pourrait être mis à la disposition de la pépinière.
Avoir un champ d'agapanthes à la place de la prairie qui existe actuellement ne serait pas un désavantage.

Enfin la **dernière et cinquième modification (en blanc vert)**, la plus importante, vise à transformer une partie de l'île nord en zone agricole qui était dans le projet municipal en zone agricole remarquable. Nous pensons que cela est une nécessité.

Cette approche est largement partagée par la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.
Sans nous concerter avec elle nous en arrivons aux mêmes conclusions. Elle l'exprime dans une lettre adressée au maire le 3 juillet 2018. Cette lettre n'a eu aucun effet sur le projet de PLU de la municipalité.
Pourtant cet avis précise clairement ce qu'il faudrait faire. Nous reproduisons une partie de cette lettre du président de cette institution :

Avis de Chambre d'Agriculture (extrait)

« […] D'une manière générale, l'activité agricole est le socle de l'activité économique de nos régions et a toujours participé au façonnage et au maintien des paysages et du cadre de vie de nos territoires. L'activité agricole sur Bréhat connaît aujourd'hui une attractivité nouvelle, 4 exploitations sont encore en activité et plusieurs projets d'installation pourraient voir le jour, si les conditions sont réunies (accès au foncier, possibilités de construction…). Ces exploitations et les nouveaux projets s'intègrent parfaitement dans le contexte de l'île de Bréhat, avec de petites structures, souvent à forte valeur ajoutée, qui répondent principalement aux besoins et demandes des habitants et qui s'intègrent parfaitement avec les enjeux de protection environnementale et paysagère de l'île.
Une activité agricole dynamique peut apporter de nombreuses externalités positives pour votre territoire :

- Entretien des paysages ouverts et maîtrise du risque d'enfrichement
- Lutte contre la prolifération des nuisibles et des espèces végétales envahissantes
- Création d'emplois à l'année et saisonniers
- Approvisionnement local en produits agricoles

A contrario, si l'activité agricole professionnelle venait à disparaître, le paysage remarquable de l'île pourrait à moyen-long terme subir des modifications importantes avec une augmentation des friches et une fermeture de ces milieux, associées à un risque d'une perte de biodiversité importante.
[…]
Bien sûr, il nous faut pour autant prendre en compte que l'agriculture insulaire évolue dans un contexte complexe. En effet, l'accès au foncier est moins facile car il est souvent très morcelé, les possibilités de construction sont limitées par l'application de plusieurs protections (loi littoral, site classé, site inscrit…) et les bâtiments d'activité peuvent changer de destination en raison de la pression foncière et immobilière.
Nous comprenons et partageons l'objectif de préserver les caractéristiques remarquables de votre île, mais nous considérons que l'activité agricole peut et doit se maintenir voire se développer dans ce contexte. Nous pensons que les projets agricoles en cours et à venir pourront se réaliser dans le respect de toutes les règlementations.

Or le document tel qu'il est aujourd'hui rédigé nous apparaît trop restrictif sur certains points, renforçant les obligations législatives et pouvant remettre en cause l'installation de nouveaux exploitants, mais aussi le maintien d'exploitations existantes.

C'est pour cela que je vous demande de revoir plusieurs points de votre document :

Concernant le PADD

Dans votre PADD, vous déclarez que la municipalité souhaite préserver l'activité agricole qui souhaitable de le permettre participe activement à l'entretien des paysages et à l'identité de l'île. Nous partageons ce point de vue auquel nous ne pouvons qu'adhérer.
Toutefois, votre document comporte une certaine contradiction en affirmant vouloir « *maintenir les terres agricoles* » tout en limitant *« fortement les possibilités de constructions »* (y compris agricoles), même au-delà de ce qui est l'application de loi littoral sur les autres communes littorales du département. Il nous apparaît que le PADD peut évoluer sur ce point en évitant de trop limiter les possibilités de construction agricoles.

Concernant le règlement de la zone A

Le règlement de la zone agricole nous semble trop restrictif. En effet la loi littorale prévoit, dans les espaces proches du rivage, la possibilité de construire en continuité avec l'existant de façon limitée.

Or votre règlement nous semble beaucoup plus restrictif que la loi et de l'application qui en est faite sur les autres commune. En effet, vous ne permettez l'implantation d'aucun nouveau bâtiment agricole et le règlement n'autoriserait que des extensions fortement limitées (< 100 m²), pas toujours en adéquation avec une destination agricole. Nous souhaitons donc que votre règlement reprenne simplement les énoncés des articles de la loi et permette l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles dans le respect de ceux-ci.
Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que l'île est également protégée par des sites inscrits et classés et qu'à ce titre, d'éventuels nouveaux bâtiments devront nécessairement s'intégrer dans le contexte paysager avoisinant. De plus, si des activités agricoles futures peuvent justifier d'un besoin de surveillance rapprochée, il est important qu'un logement de fonction trouve place sur le site agricole existant. Il est donc souhaitable de le permettre.

Concernant le classement en espace remarquable de la presque totalité de l'île NORD

Comme déjà exprimé à plusieurs reprises par la profession agricole sur l'île et aussi en réunion PPA, nous ne sommes pas satisfaits par le classement de la presque totalité de l'île Nord en espace remarquable. Ce zonage très restrictif condamne tout maintien et développement de l'activité agricole sur cette partie de l'île.
Je tiens à nouveau à préciser qu'avec les exploitants, nous sommes conscients des enjeux de protection de l'île, mais il nous semble, dans ce même but et pour tous les éléments exprimés en préambule, qu'un juste équilibre doit être trouvé entre une protection stricte et la mise en œuvre d'une agriculture s'intégrant parfaitement dans les lieux, permettant aussi, et peut être mieux, la préservation de ces secteurs en empêchant la fermeture et l'enfrichement des milieux. C'est pourquoi, je vous demande de classer en zone A, et pas Aer, les plaines entre Kervilon et le Rosedo et les plaines de St-Riom et Kerrien. Ce classement se justifie par l'utilisation agricole actuelle du secteur et la présence de 2 sites d'exploitation déjà existants. Sur ces mêmes secteurs, certains anciens bâtiments agricoles pourraient ainsi être réhabilités et d'autres pourraient changer leur destination et devenir agricoles. […] »

Fin de l'extrait de l'avis de la chambre d'agriculture. (Les points importants sont soulignés par nous)

Un exemple : les vaches de Bréhat

On ne peut être plus clair.

Nous partageons totalement cet avis.

Le soutien concret à l'agriculture bio et de qualité ne peut que permettre la préservation de la biodiversité et maintenir des paysages qui font le charme de notre île. Comme on peut le constater nous ne préconisons pas d'intégrer toutes les préconisations de la Chambre cependant une bonne partie.

Il est vrai, et il faut en être conscient, les services de l'Etat seront réticents à accepter une telle modification.
Notre municipalité se retranche en permanence derrière les limites de la loi et cette difficulté qui ne doit pas être sous estimée. Pourtant c'est un sujet essentiel qui conditionne la validité du projet agricole et donc économique de notre île.
Il est donc indispensable que notre municipalité se saisisse de cette question et entame enfin un cycle de négociations avec les services de l'Etat au niveau local voire au niveau central pour faire accepter cette nécessité.

Nous vous avons présenté les quatre modifications que nous proposons pour l'île Sud ainsi que les cinq modifications pour l'île Nord. Comme nous l'avons déjà expliqué, le PLU se compose d'un plan de zonage et de règlements associés à chaque type de zone. Nous ne traitons pas dans cet article des modifications aux règlements qu'entrainent nos propositions. Ce sujet sera traité dans un prochain numéro. Mais d'une manière générale, les règlements seront renforcés sur certains aspects tels que l'interdiction des changements d'affectation ou préciseront les critères de constructibilité d'habitations nouvelles ou d'agrandissements par rapport à l'unité foncière. Que vous soyez résident principal ou secondaire, vous serez concerné par le nouveau PLU qui va impacter les quinze prochaines années. **Alors, nous vous invitons à comparer les deux projets proposés, vous faire votre idée propre et à l'exposer devant le commissaire enquêteur.**
Il en va de l'avenir de notre île.

La gestion des ordures ménagères

C'est en amont qu'une bonne gestion des ordures ménagères passe par le tri.
Nous présentons des exemples.
On constate que les bréhatins sont conscients des enjeux.

MISE AU POINT

Avant d'aborder ce sujet une petite mise au point s'impose.

Certaines personnes ont cru, à la lecture du dernier numéro de Bréhat Murmure, que nous étions favorables au maintien du fonctionnement de la presse telle que nous le connaissons.
Cela n'est pas notre propos.
Il est évident, et nous le disons depuis 2014, que les conditions de travail des agents sur le site et lors du transport des balles sont exécrables et qu'il est indispensable de trouver des solutions alternatives.
Notre idée est de trouver une solution qui soit pérenne, écologique et qui permette aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Une des conditions est d'ailleurs liée au développement du tri à la source.
Si nous sommes favorables à l'utilisation des Ampli rolls et au compactage, nous sommes opposés au site que la municipalité envisage sans concertation pour implanter son installation. De plus nous estimons que l'analyse de la situation par la majorité s'est focalisée sur la problématique du transport des déchets alors **qu'il aurait fallu étudier plus longuement toutes les techniques qui permettent de réduire le poids des déchets à traiter.**
C'est vers cela que nous devons tendre et cet objectif doit être au cœur de nos réflexions

La gestion des ordures ménagères (OM) est un sujet qui va nous occuper encore un bon moment.
Le 22 août 2018, nous avons organisé une réunion publique pour présenter le projet de gestion des OM que la municipalité conduit discrètement. Nous avons pris cette initiative car le maire refusait de présenter son projet aux habitants de Bréhat. La réunion a eu un beau succès puisque plus de 80 personnes y ont assisté. Cela démontre le besoin d'information des habitants.
Lors de cette réunion nous avons aussi fait part de nos réserves. Les difficultés pour que ce projet aboutisse sont nombreuses et nous sommes certains qu'il ne verra pas le jour de si tôt. Mais le projet adopté le 27 octobre 2017 a évolué. En effet il ne sera plus installé à côté de la déchetterie mais sur un terrain situé un peu plus loin appartenait à la succession Le Gonidec et qui a été vendu à la mairie (voir page 24). Le maire l'a annoncé à notre demande.
Nous reviendrons encore largement sur ce sujet.
La situation a également évolué sur un autre point : depuis le 14 août 2018, la municipalité est confrontée à une situation inédite qui l'oblige à improviser en matière de gestion des OM. En effet depuis cette date la presse à ordures ménagères est en panne. En l'absence de solution alternative elle est tenue d'organiser l'évacuation des déchets en trouvant de nouvelles solutions.

La réunion du 22 août

L'affaire n'est pas simple.
Mais nous pensons que cette situation pourrait déboucher sur des solutions originales éventuellement pérennes à terme. Avec un peu d'imagination et en appliquant simplement la réglementation des solutions simples et peu onéreuses peuvent être trouvés.
La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et plus précisément, le Titre IV intitulé : « *Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire de la conception: des produits à leur recyclage* », qui a été intégré dans le code de l'environnement (article L. 541-1 et suivants) prévoit une batterie de mesures et d'objectifs qui visent <u>à développer au maximum le tri en amont</u>.
Le tri en aval est totalement exclu par cette loi. Il faudra s'y résoudre.
En fait, comme le dit l'adage, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Il s'agit de trouver le moyen de ne pas mettre dans une poubelle tout ce qui peut encore être utilisé ou être transformé pour s'en servir d'une autre façon.
Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple la loi prévoit pour les bio déchets : *« Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation […] Le service public de gestion des déchets décline localement ces objectifs pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation. A cet effet, il progresse*

La gestion des ordures ménagères

dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses Bio-déchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. ».

En ce sens la loi favorise le compostage. Pour d'autres déchets des techniques différentes peuvent être utilisées soit pour transformer les déchets en biens encore utilisables ou pour les utiliser en énergie.

Dans les pages qui vont suivre nous allons détailler ce qui se fait à Bréhat dans la logique de la loi et ce qui devrait être fait. On constatera que beaucoup de choses se font sur la base d'initiatives individuelles.

Nous ferons un petit point sur le **compostage**. Nous présenterons ce qui devrait être **amélioré en matière de tri à la source**. Nous évoquerons également trois exemples d'initiative individuelle : L'une consiste à **récupérer des vêtements**. Une autre à mettre en place une **« Give Box »** ; Enfin la dernière transforme **les huiles de fritures des restaurants de Bréhat en source d'énergie.**

Comme on le voit, avec un peu de volonté tout est possible.

La GiveBox

Si nous ne pouvons, à notre échelle, pas « changer le monde », nous pouvons néanmoins restaurer des valeurs collaboratives, telles que le partage, l'entraide, la solidarité. Quitte à sauver des objets de la décharge, autant leur offrir une seconde vie utile, créative et ludique. Partout l'upcycling transforme des palettes de bois en mobilier, des canettes de sodas en lampes ou de vieux tissus en vêtements vintages. Recyclage et Do It Together ne forment qu'une petite partie d'une plus vaste économie d'échange de pair à pair, que la population des pays industrialisés et émergents a rapidement adoptée (le pourcentage d'utilisation est de 72% aux Etats-Unis et de 50% en France).

A Berlin

En Guadeloupe

Cette économie de plates-formes, où l'on peut troquer, se prêter, louer et partager des biens et services à l'infini a pour objectif d'élargir le champ des interactions citoyennes, mais c'est aussi un moyen de réduire les dépenses. D'où le succès des banques de temps, qui permettent de s'offrir des services (covoiturages, réparations, cours de langues). Au-delà de la gratuité, les gens sont attirés par la philosophie et l'occasion de rompre avec les logiques d'argent. Elles ont aussi un rôle social en procurant aux personnes âgées des services inaccessibles. Cette économie du partage a largement été adoptée par les classes moyennes, qui adhèrent de moins en moins au cycle infernal acheter-utiliser-jeter et préfèrent recycler, et c'est un changement profond et durable que l'on observe, initié par des groupes sociaux éduqués que l'accumulation de biens n'a pas rendu heureux et qui ont adopté "les mots en R" : refuser, réduire, réutiliser, recycler, réparer….

Don et partage constituent aujourd'hui une véritable économie, l'ensemble des objets encore utiles (électroménager, jouets, vêtement...) peuvent être déposés dans une GiveBox (boite à don). Ces GiveBox sont des petites boîtes faciles à installer, avec quelques planches de bois et un écriteau indiquant qu'on peut y laisser des objets ou se servir gratuitement. Puis, pour les objets restant orphelins, ils peuvent profiter au réseau des Ressourceries (Lézardrieux) et des communautés Emmaüs (Saint-Brieuc). L'essentiel est d'être imaginatif, ces GiveBox sont installées dans des palettes récupérées, des frigos repeints, dans des cabines téléphoniques, dans des caisses déposées sur les trottoirs, de vrais rayonnages, ou encore des troncs d'arbres évidés.

Cette logique, ou philosophie, pourrait être adoptée par notre commune. Une GiveBox serait apte à recevoir vêtements, livres et objets divers, mais aussi instaurer un système de prêts et d'échanges de matériel entre particuliers, et enfin un espace pour les échanges de temps et de services. **Flore Le Rolland** a fait une demande auprès de la municipalité pour l'installation d'une telle GiveBox à Bréhat. La municipalité a des réticences en matière d'assurance. Affaire à suivre.

La gestion des ordures ménagères

Bio-déchets
Compostage individuel de proximité

Le compostage est un procédé de transformation aérobie (en présence d'oxygène), contrairement à la méthanisation (qui est une réaction anaérobie) de matières organiques, fermentescibles et bio dégradables dans des conditions contrôlées. Il permet l'obtention d'une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques, le compost, pouvant être utilisé en tant qu'amendement organique améliorant la structure et la fertilité des sols.
Dans le processus de compostage, on distingue la fermentation qui dure en général quelques semaines, et la phase de maturation qui peut durer plusieurs mois. Le compostage peut être mis en œuvre à toutes les échelles et permet donc une gestion locale limitant le coût du transport des déchets.

Différentes formes de compostage peuvent être utilisées de manière complémentaire :

-1 Le compostage individuel **DE PROXIMITÉ**, c'est, avec les autres pratiques de gestion domestique, **la première solution à promouvoir,** car, faite **à la source par le particulier**, elle ***ne coute rien à la commune***. Le compostage de proximité peut être partagé en groupes de foyers, d'immeubles, dans des quartiers, des établissements de restauration collective etc.
Ces bio déchets, produits régulièrement, peuvent très bien être gérés par chacun d'entre nous, réduisant ainsi de manière significative le tonnage des ordures ménagères collectées et gérées par la collectivité.
A Bréhat, ce système a déjà été expérimenté avec succès il y a 15 ans avec la mise en place de 225 composteurs individuels :

Résultat : Diminution de 32 tonnes d'ordures ménagères après 9 mois de mise en service. Pas nécessaire d'être un jardinier qualifié pour composter chez soi.

- 2 Le compostage centralisé, dans des installations de moyenne à très grande capacité (de 2 000 à 100 000 tonnes/an ou plus).
Ce n'est pas le cas de Bréhat dont la production annuelle de bio-déchets est d'environ **140/150 tonnes** et où aucun système de traitement local n'existe et ne serait rentable, compte tenu de cette faible production. Dans ce cas, **la collecte sur Bréhat, le transport et la valorisation des bio-déchets sur le continent *resteraient à la charge de la commune.***

Pour le compostage individuel de proximité, le terme de BIO-DÉCHETS regroupe les déchets de cuisine des particuliers, essentiellement issus de la préparation des repas (épluchures) ou des restes de repas non consommés, ainsi que leurs déchets de jardin. Sur l'ile Bréhat, de nombreux foyers compostent déjà, mais ce n'est pas suffisant (estimation 150 foyers). D'où la nécessité de refaire des campagnes actives et pédagogiques en faveur du compostage, d'organiser avec des bénévoles des ateliers de compostage etc. L'école pourrait y participer. Dans ce genre de démarche, la pression des enfants est souvent un facteur d'évolution des parents. On pourrait également y associer l'École Supérieure de l'Environnement de BRUZ (Rennes) qui nous avait beaucoup facilité la tâche il y a 15 ans.
De même, il serait souhaitable et profitable pour tous que la commune distribue gratuitement les composteurs et propose des mesures incitatives. Il reste

cependant indispensable qu'il y ait au départ la volonté politique de nos élus de changer le système (ce qui ne semble pas le cas actuellement), et d'éradiquer totalement et définitivement ces bio déchets (140/150 tonnes) qui nous pourrissent la vie depuis plus de 25 ans.
Toutefois, une chose est maintenant certaine :
Très rapidement nous allons **TOUS (y compris la Mairie)** être soumis à l'obligation, selon l'article L-541 et suivant du code de l'environnement de **TRIER A LA SOURCE, chez nous, nos ordures ménagères, pour en extraire les bio déchets en vue de leur valorisation,**
-soit pour notre compte, dans nos jardins
-soit pour une collecte séparée par la commune (voir paragraphe 2 ci-dessus) à la charge du contribuable

René BOUÉ (Ancien conseiller Municipal Environnement).

Dossiers techniques : Vous pouvez obtenir copies des courriers envoyés à Monsieur le Maire et tous les Conseillers(ères) municipaux(ales) auprès de ceux-ci ou à Bréhat Murmure, et, éventuellement, directement, auprès de René Boué rene.boue@free.fr
DECHETS BREHAT 1 Révision 1 du 19/05/2018
DECHETS BREHAT 2 Révision 1 du 19/05/2018
DECHETS BREHAT 2018 du 20 /09 /2018

La gestion des ordures ménagères

Le tri à la source à améliorer

Notre déchetterie fonctionne bien. Il est possible d'y déposer tout déchet sauf exception et le tri y est fait avec sérieux. C'est un service irremplaçable pour trier les bouteilles en plastique, les journaux, papiers, revues ou boites en métal. Cela est vrai pour ceux qui habitent à proximité. Mais qu'en est-il d'un habitant du Gerzido ou celui de Kervarabes ? La déchetterie est loin. Pour ces habitants le tri reste trop théorique car se déplacer à la déchetterie peut poser de vrais problèmes.

Un sac ou une poubelle, ou les deux

Donc les papiers, les bouteilles en plastique ainsi que les boites en métal finissent à……la poubelle.

Un geste simple serait de mettre à la disposition de chaque foyer des poubelles jaunes ou des sacs de la même couleur dédiés aux papiers, cartons, bouteilles en plastique et boites en métal qui seraient ramassées à des dates fixes.
Le coût n'est pas prohibitif et ce n'est qu'une simple question d'organisation.

Qu'attendons-nous ?
Ce système existe presque partout en France.

L'huile de friture des restaurants transformée en énergie

Chacun de nous aime, de temps en temps, se retrouver au restaurant pour manger un bon plat de frites accompagné de viande, de poisson ou de moules.
Faire des frites en restauration est un métier exigeant car il faut être attentif à ne pas utiliser trop longtemps l'huile de friture sinon les frites seront de mauvais goût.

Mais que fait-on de cette huile une fois qu'elle est devenue inutilisable ? C'est évidement un déchet difficile à traiter.

Pour autant ce déchet peut, avec un peu d'imagination et de technique, reprendre de la valeur et être injecté dans l'activité économique. Et dans ce cas l'huile de friture devient une source d'énergie.
C'est l'expérience réussie de l'entreprise Louail.
Cette entreprise récupère l'huile chez les restaurateurs pour l'utiliser en tant que source d'énergie. Après avoir été filtrée, l'huile est utilisée comme carburant dans un générateur qui fabrique de l'électricité qui assure le fonctionnement des ateliers.
Le générateur alimente des batteries et se met en route quand les batteries atteignent un niveau de chargement prédéfini.
Cette expérience est l'exemple de la façon dont on peut transformer un déchet en ressource. Ainsi le déchet disparaît, et comme nous l'avons dit, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

Tout le monde est gagnant dans cette affaire. Les restaurateurs qui se débarrassent d'un déchet difficile à recycler. L'entreprise Louail qui trouve un carburant très bon marché. Et notre ile qui n'est pas obligée de s'occuper d'un déchet qui ne retrouverait immanquablement à la déchetterie.

Le générateur et son huile de friture

La gestion des ordures ménagères

La récupération des vieux vêtements

Combien de fois avons-nous constaté que nos armoires regorgeaient de vêtements que nous ne mettons plus ? Les années ont fait leur œuvre, la mode est passée ou bien ils ne nous plaisent plus tout simplement.
Mais ces vêtements pourraient servir à d'autres personnes.
Il ne faut pas les jeter.
La commune organise, deux fois par an, une collecte de vieux vêtements. C'est bien mais cela ne suffit pas, loin s'en faut.
Pour bien faire, il faudrait organiser une récupération permanente de ces vieux vêtements et mettre à disposition des habitants tout au long de l'année un local de la commune. Que l'action de la commune soit insuffisante se démontre tout simplement par l'action de Michele Le Cor qui récupère tout au long de l'année (entre autres) des vêtements qu'elle stocke dans un local qui lui est personnel.
Cela représente une quantité non négligeable.
Quand la place dans le local commence à manquer, elle fait évacuer les vêtements et autres récupérations, avec l'aide des transports Louail et de la barge Cci vers les ateliers à Kerpalud à Paimpol (association de recyclage et de réinsertion) .
Cette opération s'effectue deux fois par an.

Faire prendre en charge cette récupération permanente par la commune ne serait pas choquant.

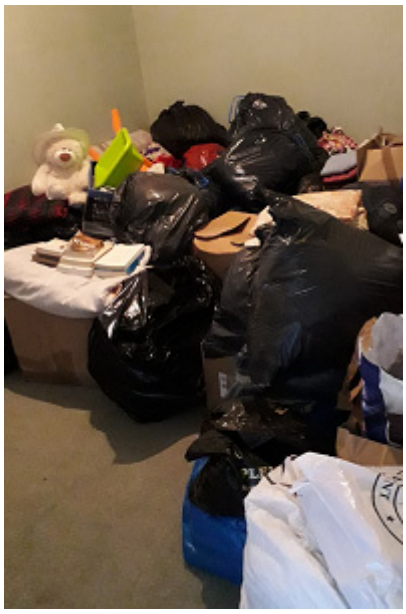

Cela se murmure

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2018, un des points à l'ordre du jour était l'achat du terrain appartenant à la succession Le Gonidec. Mais cette transaction est particulière car le terrain contient une tombe, celle du capitaine de corvette Victor Le Gonidec décoré de Légion d'Honneur au péril de sa vie. Cet homme a fait toutes les démarches, il y a plus de 37 ans, pour être enterré sur son terrain. Ce qui fut fait en 1981. En cela il a clairement indiqué ses dernières volontés. Ses descendants ont décidé de ne pas respecter sa volonté et ont demandé au maire de transférer ses restes dans le caveau familial du cimetière communal. Nous ne pouvons qu'en prendre acte.
Mais ce qui nous a choqués c'est les termes du contrat de vente. Une des clauses de ce contrat stipule que la commune prendra financièrement à sa charge le transfert des restes du capitaine au caveau familial. C'est-à-dire que la commune assumera, puisqu'elle le finance, le non respect des dernières volontés du capitaine Victor Le Gonidec. Cela est contraire à l'éthique la plus élémentaire. De plus que deviendra la pierre tombale que le commandant avait lui-même dessinée ?
De nombreux bréhatins ont connu le capitaine de corvette. Il est peu probable qu'ils soient d'accord pour que la commune assume financièrement le fait de ne pas respecter les dernières volontés du défunt en utilisant les impôts qu'ils payent donc leur argent. Et même, comme le dit le maire, si « c'est financièrement peanuts », cela reste contraire à l'éthique. Quoiqu'il en dise.
Nous avons voté contre cette acquisition. BM

Faire du neuf avec du vieux

Le sort des vieux vêtements : le recyclage

Le compost collectif au bas d'un immeuble

VOS MURMURES

Cet espace vous est réservé. Il est basé sur une totale liberté d'expression.
Les avis exprimés n'engagent que leur auteur.

Dominique Lucquin Le Thomas

D'aucuns s'imaginent qu'en résidant à Bréhat, nous sommes désavantagés en cas de problème grave de santé.
Il n'en est rien et je tiens à remercier ici la promptitude et l'efficacité de l'équipe de secours de l'île.
D'abord notre médecin Yves Trimaille qui a mis moins de dix minutes pour arriver sur les lieux, un Dimanche, ainsi que l'équipe de pompiers de Bréhat ; Pascal, Stéphane, Antoine, Damien.
Merci à tous pour votre accompagnement bienveillant.

Daniel Joniot

Merci pour […] la réunion que vous avez organisée.
Ayant dû quitter cette réunion dès le début du débat, je souhaitais vous faire part de quelques réflexions :

1- le bon déchet est le déchet qui n'existe pas ! Comme vous l'avez indiqué, il est absolument essentiel de déployer information et pédagogie pour limiter au maximum l'apparition des déchets.
2- à part les bréhatins, tous les français trient leurs déchets depuis maintenant plusieurs années. La poubelle jaune, les compostages et autre consigne sur le verre sont des urgences absolues. Encore une fois, information et pédagogie…
3- les deux points ci-dessus doivent permettre d'interrompre la fuite en avant perpétuelle qui fait dimensionner des capacités de traitement gigantesques sans vouloir s'attaquer aux racines du problème. 230 tonnes en 2016, 250 en 2019 : il n'y a pas de fatalité à cette augmentation mortifère. Information et pédagogie…
4- avant de dimensionner des installations sur les tonnages annuels et leur inexorable augmentation, il serait intéressant de connaître la réparation des 230 tonnes sur les 12 mois de l'année et d'avoir une idée de la provenance des tonnages entre commerces, artisans, bréhatins, estivants et touristes. Il existe des parcs naturels dans lesquels il n'y a pas de poubelle mais où on donne un sac à chaque entrant pour qu'il y garde ses déchets et les sacs sont impérativement récupérés à la sortie. Pourquoi pas un peu d'information et de pédagogie dès la vedette et des containers à l'Arcouest ?

Alain Le Boulaire

Houlàlalala ! On dirait une fiction et pourtant c'est la réalité toute crue, digne des grandes productions cinématographiques *(Main basse sur la ville, Chanatown, Cityzen kane,etc.)*. Une production Brehatine pur beurre : CHICAGO OMBRES ET BROUILLARD.
Hé oui hé oui OUIOUI tout commence à CHICAGO de chez nous. On renifle donc un parfum de CAMORA. Un petit groupe de parrains fomentent, organisent, magouillent un projet redoutable : LE TRAITEMENT DES DECHETS DE L ILE DE BREHAT. Il ne faut pas que cela se sache mais de gros investissements sont prévus pour un résultat d'une médiocrité sans précédent. C'est STUPEFIANT ! *(Comme aurait dit Pablo Escobar)*. Bref après avoir sollicités les deux neurones qu'ils leur restent ils ont élaborés ceci : INSTALLER LA NOUVELLE DECHETTERIE AU SUD DE CHICAGO de l'autre coté de la route, au beau milieu d'habitations. Tu m'étonnes qu'ils entretiennent la discrétion. En bonne « néo-Camora » ils vont déterrer les restes de notre bon vieux Victor Le Gonidec. Ils ont une bonne pratique : on enterre on déterre on transfère. Quelle différence ? Les descendants du vieux ne respectent pas ses dernières volontés, lui qui ronflait tranquillement entre quatre ifs au milieu de cette foutue future déchetterie. Peu importe ils ont la bénédiction de la Camora qui prend les frais à sa charge ou plutôt à la notre. Donc on nous cache tout, on nous dit rien et à terme on paye pour les détails d'un projet sans jamais avoir été consulté. Moi je leur dits : Hé les gars, les filles la démocratie plus on en parle moins on la pratique ! Vous avez des comptes à rendre, en plus, en dehors des investissements débiles, va falloir réfléchir avec le dernier neurone qui vous reste à la VALORISATION DES DECHETS. Ils sont muets, ils sont sourds c'est déjà pas de la tarte mais quand on leur a parlé de la poubelle jaune (star du tri sélectif) on s'est aperçu qu'ils étaient daltoniens. A mon avis c'est pas la presse qu'il faut changer !

Bréhat espoir

Henri Simon, conseiller municipal

Une rencontre passionnante avec Mme Marie-José Chombart de Lauwe qui, malgré les nazis, a toujours eu un peu d'espoir de Bréhat.

Le jour où j'ai obtenu un rendez vous avec Marie-José Chombart de Lauwe, j'ai eu un pincement au cœur. Cela faisait longtemps que je souhaitais la rencontrer pour échanger avec elle. Je m'attendais à découvrir un monument de la résistance française mais j'ai surtout rencontré une dame sympathique, très attentionnée, gentille au sens plein du terme, à l'écoute et tellement disponible.
Je connaissais son histoire au service de la démocratie, sa lutte acharnée contre le nazisme, pour la liberté et pour faire progresser les forces de l'esprit. Sa vie de résistante pendant la seconde guerre mondiale mais aussi son engagement tout au long de son existence, contre tous les extrémismes ont toujours été, pour moi, un modèle.

Marie-José Chombart de Lauwe

Lors de la conférence organisée par la Kidèch'

Son n° d'immatriculation

Mais je voulais la rencontrer pour parler avec elle de Bréhat. Savoir ce qu'avait représenté pour elle notre belle île pendant les moments très durs de captivité qu'elle a vécus.
Née Wilborts, l'histoire bréhatine de sa famille commence avec le grand-père qui découvre notre île dans le cadre de son service militaire. Il tombe amoureux de Bréhat et y construit une petite maison à Ker-Avel. Marie-José, née le 31 mai 1923 à Paris, y passera la plupart de ses vacances. Au milieu des années 30, son père, qui a été gazé lors de la première guerre mondiale, doit s'installer dans un endroit où l'air est plus sain que celui de la capitale. La famille s'établit tout naturellement à Bréhat et Ker Avel devient sa résidence principale.
Marie José, qui doit poursuivre sa scolarité, n'apprécie pas les collèges du continent et décide alors de poursuivre ses études par correspondance. Elle vit donc à plein temps à Bréhat, l'île devient son terrain de jeu favori, elle y fréquente de nombreux petits bréhatins. Sa maman, sage-femme, va souvent aider les femmes de l'île à accoucher. Pour cet engagement, la famille Wilborts est appréciée par les bréhatins. Pour Marie-José, Bréhat représente, à ce moment, **l'espoir d'une vie belle dans un endroit magique**.
Mais en 1940 les allemands arrivent sur l'île, la période bénie se termine. Ayant obtenu son Baccalauréat, elle entame des études de médecine à Rennes. Toutefois, le fait de résider à Bréhat lui permet de bénéficier d'un ausweis (laisser-passer) pour circuler sur la côte, alors définie par l'occupant comme zone interdite. Elle ne peut se résoudre à la présence des allemands et tout naturellement elle intègre le réseau de résistance *Georges France 31*. Faisant fi du danger que cela représente pour la jeune femme qu'elle est alors, elle est une résistante active et transporte des messages de Rennes à Bréhat. Pour le réseau Bréhat est l'antenne à partir de laquelle passent à Londres des informations sur les mouvements de troupes ou les fortifications allemandes. Cette fois, pour Marie-José, **Bréhat est l'espoir de la libération**.
Hélas, cet espoir s'écroule bientôt.
Infiltré par un agent double, tout le réseau est arrêté par la police allemande. Marie-José tombe dans les filets de la Gestapo le 22 mai 1942. Commence alors, pour elle, une vie de détenue dans plusieurs prisons françaises (Rennes, Angers, La Santé et Fresnes) puis de déportée à Ravensbrück et à Mauthausen sous le matricule 21 706. Lors de sa captivité, le souvenir de Bréhat est un roc, certes lointain, mais un roc auquel elle s'agrippe, un havre où en pensée elle vient parfois s'abriter pour trouver un peu de réconfort mental. Elle évoque Bréhat avec ses camarades de détention, elle raconte la beauté de l'endroit où elle a vécu et partage l'idée de venir un jour découvrir l'île. C'est un moyen de s'extraire de l'horreur, un rêve lointain qui apaise quelques instants les souffrances, qui transporte les corps et les esprits éreintés ailleurs. **Bréhat devient un espoir de retour,** un espoir d'échapper, d'une façon ou d'une autre, à la cruauté nazie.
Pendant ces longs mois de captivité, la présence de sa maman auprès d'elle dans les camps, le souvenir de son père, le rêve de Bréhat lui donnent un peu de force. Mais la réalité, dans les camps est terrible. Elle touchera l'inhumanité la plus totale dans le bloc des nourrissons à Ravensbrück où elle voit mourir les bébés, jour après jour et malgré ses efforts, faute de soin et de nourriture. Bréhat s'efface presque tout à fait.

Quand à la Libération en avril 1945 Marie-José retrouve son île chérie, l'enfer est si profondément ancré en elle que « *…dans ma maison, je me sens morte. Bréhat que j'ai tant aimé ne me touche même plus ; sa beauté vraie et forte me reste extérieure* » (Toute une vie de résistance Pop'com 1998) Le temps passant pourtant, elle retrouve cet amour pour son Bréhat Espoir.

Il la porte encore aujourd'hui.

Les « vélos les plus beaux » de Bréhat

Rosie nous quitte, Jessy arrive, une page se tourne pour cette institution bréhatine.

A Bréhat une page s'est tournée au mois d'août.
Rosie Dalibot a décidé de raccrocher les crampons, de rendre son tablier ou plus exactement -puisque nous parlons des « vélos les plus beaux »- de lâcher le guidon.
Avec une élégance légendaire ce petit bout de femme toujours souriante a consacré 35 ans de sa vie à faire tourner et à développer la boutique en haut de la côte du Port Clos, jusqu'à en faire une véritable institution !
Une longue histoire de famille qui perdure depuis presque 70 ans et va se poursuivre encore longtemps puisque Rosie passe la main à Jessy Pansard, arrière-petit-fils d'Anna Dalibot qui créa le commerce en 1950

Le commerce reconstruit en dure

L'activité est en plein essor quand Philippe décède brutalement dans un accident de voiture en 1985. Rosie, encouragée par la famille de son mari affronte le chagrin et reprend seule avec courage et détermination, le commerce du Port Clos.

Au cours de ces 30 dernières années, pour un petit souvenir que les enfants emportent comme des trésors, ou bien une paire de bottes fleuries qui habillent les pieds des bréhatines, un petit cadeau déco, une réparation mais aussi la location d'un vélo, d'une

Rosie et Jessy PANSARD

Anne Dalibot devant son commerce

à l'emplacement qu'on lui connaît encore aujourd'hui.
A l'époque c'est dans une cabane qu'Anna propose des souris en chocolat, des pâtisseries et des cartes postales pour le plus grand bonheur des enfants, des vacanciers et des premiers touristes qui commencent à affluer.
Le commerce se porte bien et s'étoffe de souvenirs, la cabane est remplacée par une petite maison et c'est Philippe, le petit fils d'Anna, qui accompagné de son épouse Rosie reprend le flambeau en 1983.
Jeunes, beaux et pleins d'idées ils se lancent dans la location de vélos…bien sûr des vélos les plus beaux pour rimer avec Dalibot !

Philippe Dalibot

carriole, d'un tandem même, chacun est un jour entré chez Rosie, du plus grand au plus petit, toujours bien accueilli par la jolie dame en Burberry.

Cette saison était sa dernière, elle a aidé Jessy Pansard à mettre le pied à l'étrier…ou au pédalier et maintenant qu'il est en selle, Rosie s'en va vivre une autre vie qui, nous n'en doutons pas, étant donnée son énergie, sera bien remplie.
Longue vie aux vélos les plus beaux qui permettent aux visiteurs de découvrir notre paradis à la force des mollets !

Bon vent à vous Miss Rosie et bonne chance à Jessy

Notre portrait

Gardeno Maison

Fanny Guliana et Jérôme Schuler sont tous deux descendants de familles de résidents secondaires présents sur l'île depuis plus d'un siècle.
Ils se sont rencontrés à Bréhat et ont très vite eu l'envie de s'installer à demeure sur notre belle île, totalement amoureux de ce coin de paradis.
Jérôme a hérité d'une petite maison au Gardeno il y a quinze ans, le couple a cette chance de ne pas se retrouver confronter aux difficultés que rencontrent certains pour trouver un logement. Fanny et Jérôme sont installés depuis le début de l'été au Gardéno.
Vivre à Bréhat suppose aussi d'avoir une activité professionnelle. Ils ont quelques projets en tête pour l'avenir. Dores et déjà, ils ont crée une petite entreprise, « Gardeno maison » qui propose une offre multiservices à destination des propriétaires de résidences secondaires. Cette offre personnalisée peut couvrir le gardiennage des propriétés, l'ouverture et la fermeture des maisons, des petits bricolages intérieurs ou extérieurs, un service de blanchisserie et la gestion des locations.
L'activité est lancée depuis le 1er juillet 2018, prometteuse au vu des nombreux besoins exprimés par les résidents secondaires. Pour développer leur projet et rendre leurs services plus visibles et accessibles, Fanny et Jérôme sont à la recherche d'un petit local dans le Bourg ou à proximité immédiate.
Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite.
Pour tout contact : 06 62 58 35 79

REUNION POUR LES USAGERS DU TRANSPORT MARITIME DE PERSONNES

La société les vedettes de Bréhat assure actuellement le service du transport maritime de personnes sur le fondement d'une délégation de service publique (DSP) signée avec la Région, collectivité responsable.
Cette DSP arrive à échéance à compter de 2020.
La région va donc organiser un appel d'offre dans les prochains mois pour sélectionner la société qui assurera ce service dans les cinq à dix prochaines années. Pour cela, au courant de l'année 2019, elle va élaborer un cahier des charges qui fixera les conditions et le prix de ce transport.

En tant qu'usagers de ce service nous sommes les premiers concernés. Certains usagers ont pris contact avec la mairie qui nous a dit qu'elle interviendrait auprès du conseil régional pour faire valoir nos besoins.
Encore faut il que nous exprimions clairement ce dont nous avons besoins.
C'est pourquoi il est indispensable que les usagers se rencontrent pour lister leur besoins.
Pour que les gens intéressées puissent en discuter :

REUNION PUBLIQUE
Le vendredi 4 janvier 2019
à 18 h 30 à la salle des associations.

MURMURE HUMOUR

Les aventures imaginaires de Mme Le Turf, habitante de Bréhat
Tout est imaginaire – Enfin peut être !

Huit coups sonnent à l'horloge de la salle. Déjà vingt heures ·! Mme Le Turf regarde par la fenêtre, ça fait maintenant une heure que Jean Claude aurait du arriver pour souper.

« Où c'est il donc qu'il est encore allé traîner , se dit elle, mon gars il a plein de défauts , mais l'exactitude, ça c'est son fort, il a du lui arriver quelque chose, c'est pas possible autrement. »

Soudain elle l'a perçoit dans le chemin, un peu titubant, son vélo à la main.

«Tu sens le vin Jean Claude, que se passe t'il? »

D'habitude, il boit pas, juste pour les communions et les noces- Alors, qu'est ce qu'il t'arrive donc?

« Mais dis donc tu vas parler à la fin ! »

Jean Claude sort de sa poche un papier tout froissé et articule à peine: *« Maman, hoquète t'il entre deux soupirs, ils me virent. Viré comme un malpropre, fini, terminé la presse, licenciement économique, qu'ils appellent ça. Tiens lis la lettre, tu vas voir que je dis vrai. »*

Mme Le Turf n'a plus de salive mais parvient à articuler trois mots:

«Et l'emploi à Kevin et Mikael, tes collègues, c'est pareil?»

« Pareil Maman, pareil! Virés eux aussi! La presse elle va quitter l'île Nord, ils vont la faire transporter ailleurs , et tout moderniser, qu'ils disent, il y aura des boutons partout , tout automatique, il y aura même plus besoin de nous !»

« Mais ils vont la mettre où ? »

«Au sud, je t'en ai déjà causé, au Nord ils en veulent plus, et comme ils connaissent un gars qui travaille au Ministère à Paris, un coup de fil et c'était fait: plus de presse dans l'île Nord.» répond Jean Claude

« Il n'y a pas de terrain pour ça dans le Sud, il s en trouvent déjà pas pour les logements sociaux! » lui demande Mme Le Turf

«T'inquiète, parait qu'ils sont sur le PLU en ce moment, et qu'ils auraient trouvé. »

« Le quoi? Qu'est ce que c'est que ton plus ? J'y comprends rien. » S'étonne-t-elle

« Réglementation au sol pour le s terrains que ça veut dire. Où quelque chose comme ça, s'impatiente Jean Claude. Parait que ça peut être modifié, un PLU. »

Mme Le Turf est sonnée- Son Jean Claude au chômage, qu'est ce qu'il va devenir? Il y a pas de boulot sur l'Ile, et son Jean Claude sur le continent, ça jamais c'est seulement pas possible.-

« En attendant Maman, on va se battre ! Les copains préparent les banderoles : SAUVONS LA PRESSE ET SES TROIS EMPLOIS, NON AU DEMENAGEMENT !

Faudra que tu viennes défiler avec nous. Tu as vu les journaux, il cite: A Bréhat, en plein 15 août, alors que l'île compte 5000 habitants, que les touristes débarquent sans interruption, la presse à ordure a subitement lâché. La Préfecture entame une enquête, nous reviendrons sur les suites de celle-ci etc etc. » s'enthousiasme Jean Claude

« Mon pauvre gars avec ma hanche...

Ah ! on est pas aidés, on n'est pas aidés.... »

A suivre….

MURMURES D'AUTREFOIS

Les fermes à Bréhat

Par Eugène Prigent

« Il y a un siècle, l'île disposait de 117 hectares de terres labourables, de 29 ha de prés et pâturages et de 14 ha de vergers et jardins, soit 160 ha de terres exploitées et 134 ha de terres incultes et de landes. En 1955, il existait 25 exploitations sur l'île qui couvraient une surface de 107 ha, en 1970, 12 exploitations sur 66 ha, en 1974, 9 exploitations et en 1988, 4 exploitations sur 43 ha. Ce chiffre a toutefois peu évolué. Certaines parcelles en friches dans le Nord de l'île ont été défrichées récemment pour des pâtures et les cultures maraîchères. L'élevage de vaches laitières semble reprendre aujourd'hui avec l'installation de jeunes cultivateurs-éleveurs, à côté de la dernière exploitation familiale de l'île (famille Geffroy) ». (Inventaire du patrimoine culturel en Bretagne).

« Dans le temps, il y avait des fermes partout...Des champs de patates, il y en avait partout...y'avait la bagarre pour avoir des terrains; parfois pour le pardon de Saint-Yves (19 mai), la saison était déjà finie ». Beaucoup de familles avaient leurs champs de légumes, notamment de pommes de terre, car leur commerce était financièrement une aubaine à la saison des patates primes. Mme Yvonne Robriquet (rencontrée en décembre 2011) nous racontait encore que son grand-père transportait à la brouette ses pommes de terre nouvelles jusqu'au Port-clos pour les « exporter » via la vedette.

Du sud au Nord, on trouvait:

La ferme LAGADU, aujourd'hui « manoir des Golo Robin » au-dessus du petit Guerzido.

La récolte des pommes de terre.

Côté Est, Bernadine Evenou, au chemin vert *(à gauche)*, puis vers le Gardeno, une bergerie et une ferme en face *(au milieu)*. A Krouezen, Paul Daigre et sa sœur Raymonde *(à droite)*, tenaient la ferme la plus importante de l'île.

MURMURES D'AUTREFOIS

Côté Ouest François Geffroy *(à gauche)* puis « les filles », Ernestine Albertine et Noëlle, toujours actives...A Roc'h Losket et Nod Goven, Marguerite Morvan élevait des moutons et la famille Floury avait aussi une activité agricole; vers Kergoareva, c'était Henri Collen (dit Prince) et Blanchig, sa femme *(à droite)*

De l'autre côté du Kerpont, à Benniget, Mme Chesneau et sa famille exploitait l'île. Elle traversait chaque jour, à la rame, par tous les temps et courants pour livrer « chez Jeannette » et s'approvisionner...

Plus loin au pied de Krec'h Tareg (maintenant ti Liliberlu), c'était François Kerjolis dit « le Baron », où ma sœur Jeannette me racontait qu'elle allait prendre le lait (années 40).

On arrive au Birlot: Petit Louis Quellenec et sa mère ont une ferme (à Kermikel) *(à droite)* ; côté Nord du moulin c'était la famille Léon (parents de Madeleine, Yves, Charles, Paul, Eugène, Eugénie...); côté Corderie vers Pen ar bout et krec'h Adam, c'était Mali et Filig, Marie Mevel , Maria Pellec... (a gauche) le ramassage des pommes de terre

Enfin, l'Île Nord, à l'est, où travaillaient Maurice Kervizik et sa mère (Kervillon), René et Hélène Petibon (Ar Palud); à l'ouest, Jean Marie Roux (Rosedo), René Carreres (tour blanche)

Dans le « grand Nord », c'était Charles Hamel (Kerrien) et enfin Marcelle et Gaby Bocher (Kervarabes) et Michel Tanguy (St Riom) *(à droite)*. Ferme Kerllenneg *(à gauche)*

La photo qui murmure

Cette photo est soumise à votre sagacité.
Qu'évoque-t-elle pour vous ?
Voilà nos meilleures alliées pour traiter nos déchets : les poules.
Une suggestion ?

Nos informations

Ce journal est ouvert à tous ceux qui ont envie de s'exprimer. Envoyez-nous vos contributions à :

info@brehatmurmure.bzh

Vous pouvez aussi nous écrire à :

Bréhat murmure
chez Danouchka Prigent,
Le Bourg 22870 Ile de Bréhat

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : **www.brehatmurmure.bzh**

Pour rester en contact permanent et obtenir des informations en continu rendez-vous sur notre page
Facebook : Bréhat Murmure

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.
Veuillez formuler votre demande à **info@brehatmurmure.bzh**

Le financement de ce journal est à notre charge. Nous ne touchons aucune subvention de la mairie.
Toutes vos participations financières ou matérielles, si petites soient-elles, seront les bienvenues.
Les chèques sont à faire au nom de l'association « Bréhat Murmure ». MERCI